

On a publié cette année un livre intitulé *The Canadian Legislative System*, dont les auteurs sont Robert Jackson et Michael Atkinson. Ceux-ci y traitent notamment du temps et de l'effort qu'il faut pour faire adopter un projet de loi. A la page 157 de ce livre, on trouve le passage suivant:

Les recherches d'Allan Kornberg démontrent sans équivoque que le Parlement a travaillé plus longtemps au XX^e siècle qu'au XIX^e pour obtenir de moins bons résultats. Le tableau 3 illustre que la durée des législatures et le nombre de jours de séance ont tous deux augmenté, tandis que le pourcentage de projets de loi adoptés a diminué. La moyenne des bills adoptés entre la première et la huitième législature du Parlement a été de 1.39, mais entre la 19^e à la 27^e législature cette proportion est tombée à .54.

Voilà une fiche peu reluisante. Les auteurs se sont servis d'un deuxième exemple, à la page 162, au tableau 4. Celui-ci donne le nombre d'années de la session, le nombre moyen des jours de session, le nombre moyen de bills publics adoptés, le nombre moyen de jours nécessaires pour adopter un bill, le nombre de pages de lois adoptées et la moyenne de pages de lois adoptées par jour de séance. Prenons les dernières statistiques et passons-les en revue.

La période de base utilisée fut la période 1945-1947, au cours de laquelle on a adopté 4.3 pages de mesures législatives par jour de séance. Entre 1953 et 1957, ce fut 3.7 pages; de 1964 à 1968, 3.5 et entre 1968 et 1972, 3.7. Il s'agit donc d'une diminution importante par rapport au chiffre de 4.3 et pour la période 1945-1947. Bien sûr, le nombre de pages ne donne aucune idée de la qualité de ces mesures, mais à mon avis il est symptomatique de remarquer qu'au cours de la présente session, il nous a fallu une moyenne de trois jours et demi de séance pour adopter chaque projet de loi présenté à la Chambre. En fait, si l'on tient compte de l'ampleur et de la complexité des lois, il faut bien reconnaître qu'on passe sans doute beaucoup trop de temps à la Chambre à discuter de mesures législatives ordinaires.

Nous devrions nous concentrer, à la Chambre, sur les mesures de grande importance; les questions d'ordre régional, où l'intérêt national n'est pas en jeu, devraient être renvoyées aux comités.

Ce que nous devrions faire, notamment, c'est apprendre à envisager nos activités par rapport au temps dont nous disposons. Par exemple, nos comités devraient pouvoir voyager plus souvent mais tant que nous aurons le système actuel, la Chambre et les comités ne peuvent mener à bien leurs tâches respectives si ces derniers se déplacent dans le pays. Le fait est que d'après le système que nous avons instauré à la Chambre, un grand nombre de députés doivent assister aux débats; donc, lorsqu'un comité est appelé à voyager, comme c'est le cas actuellement pour le comité de l'immigration, il y a immédiatement de nombreuses banquettes vides dans les rangs de tous les partis.

Nous devrions revoir la façon dont nous organisons nos travaux de façon à laisser aux comités du temps libre pour voyager; ainsi, le comité pourra faire son travail et ses membres pourront se rendre dans leur circonscription. A l'heure actuelle, ceux d'entre nous qui doivent parcourir de grandes distances pour retourner dans leur circonscription ont de plus en plus de mal à rester, comme ils le voudraient, en contact avec leurs électeurs.

Je doute que la session en cours puisse être considérée comme l'une des plus fructueuses du Parlement. Je crois que la Chambre des communes a été assez peu animée. Les débats ont été plutôt stériles. Il faut se rendre compte que c'est peut-être davantage à l'opposition qu'aux ministériels de l'arrière-ban de se faire entendre à la Chambre des communes, mais, les deux côtés ont une tâche à remplir; de toute façon, la Chambre des communes n'a pas bien rempli

Auditeur général

son rôle. Je crois qu'il existe nombre d'explications à cela, la première étant que nous avons subi deux élections, quatre ans de politique et que la plupart d'entre nous essaient de s'en remettre. Trois des quatre partis éprouvent des problèmes de leadership et connaîtront des changements à cet égard.

● (2120)

Les problèmes économiques auxquels nous avons à faire face sont si accablants que bien peu de pays ont pu leur trouver de solutions. Les députés éprouvent de la frustration parce qu'il ne semble pas y avoir de remèdes faciles. Et il y a enfin le sentiment que la Chambre des communes ne fonctionne pas comme un organisme efficace en soi.

J'estime que la Chambre des communes a un rôle important à jouer en tant qu'assemblée délibérante, et en tant qu'assemblée législative. En tant qu'assemblée délibérante, elle devrait étudier plus souvent les problèmes de notre temps. Nous ne le faisons pas vraiment très bien à l'heure actuelle parce qu'étant donné la nature de notre régime parlementaire, nous avons tendance à nous occuper de projets de loi vieux d'un à deux ans. Nous n'étudions tout simplement pas les projets de loi comme il le faudrait. Les projets de loi restent là à attendre indéfiniment jusqu'à ce qu'on les étudie enfin une ou deux sessions plus tard. Il y a des bills qui ont été présentés deux ou trois sessions auparavant et qui attendent toujours qu'on les adopte.

Les débats à la Chambre des communes ont tendance à être de la rigolade. Pourquoi? Parce que dès qu'un bill est présenté, le ministre parle, peut-être aussi le secrétaire parlementaire, les députés d'en face parlent et le débat peut ainsi durer un jour ou deux. Mais après cela, il tourne au monologue parce qu'on exige des ministériels qu'ils s'abstiennent de parler afin que le bill soit adopté. Cela veut dire que pendant les quatre ou cinq derniers jours du débat, les ministériels ne disent pas grand chose parce que si nous parlons, les oppositionnels ont tendance à y voir une incitation à prolonger indéfiniment le débat. Nous devons remédier à cette situation parce que, pour que les Communes jouent un rôle utile, le débat doit supplanter le monologue. C'est une chose que les députés d'en face devront accepter.

Les oppositionnels se plaignent déjà amèrement qu'on ne rapporte pas ce qu'ils disent à la Chambre. C'est évident car le reportage nécessite un conflit d'opinions. Or, il n'y en a pas parce que les ministériels ne veulent accepter aucune forme de système ou de retractions qui permettraient en fait de provoquer cette confrontation, d'avoir un débat et un échange d'idées sains et utiles à notre institution.

Avant que mon temps de parole soit écoulé, madame l'Orateur, je voudrais énoncer rapidement d'autres suggestions de changement. D'abord, nous devrions, je crois, faire porter nos efforts sur une procédure de répartition de temps, non pas un règlement de clôture, mais une méthode qui permettrait aux députés de l'autre côté de prendre part aux derniers débats, quand il s'agit de savoir combien de temps consacrer à l'étude d'un projet de loi. Je pense que c'est essentiel, si la Chambre doit devenir un lieu de débat, de discussion et d'échange d'idées, au lieu de demeurer dans cet état lamentable.